

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20240924-DCM2024-044-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 24 septembre 2024
18/09/2024**Date d'affichage :**
18/09/2024**Nombre de conseillers :**
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy, POREE Thierry.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à planque Yves), LECLERC Marie-Joëlle (pouvoir donné à GUERARD Roland), ROBINE Anne-Laure (pouvoir donné à DUPLESSIS Sophie).

Secrétaire de séance : TRAVERS Rémy

Délibération n°2024-44 : Offre d'achat suite à la mise en vente d'un terrain communal, rue de la Boularderie

Lors de la séance du Conseil Municipal tenue le 6 février dernier, par la délibération n°2024-04, il a été décidé de mettre en vente un terrain communal à bâtir, non viabilisé, situé rue de la Boularderie, sur la parcelle cadastrée C n°529, d'une superficie d'environ 450 m².

Il est rappelé que ce terrain avait été estimé à une valeur comprise entre 45 000 et 50 000 € et que les frais de viabilisation à la charge de l'acquéreur s'élèveraient à 6 000 €. Le prix de vente fixé lors de cette délibération était de 50 000 €.

Le terrain a été mis en vente par l'intermédiaire du cabinet notarial Godey & Blestel. Depuis, une seule offre a été reçue par la commune, d'un montant de 38 000 €, que vous trouverez annexée à ce rapport.

Vu l'avis favorable de la commission finance du 17 septembre 2024,

L'assemblée, à la majorité de ses membres présents ou représentés (15 votes pour et 3 abstentions) :

- ACCEPTE l'offre d'achat pour un montant de 38 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les frais de viabilisation seront à la charge de l'acheteur ;
- DIT que les frais de clôture entre le chemin communal et cette parcelle seront à la charge de l'acheteur
- DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 24 septembre 2024.



Le Maire,

Daniel DENIS